Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

****

Section du Finistère

Comité Technique Paritaire 4 novembre 2010

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La Révision Générale des Politiques Publiques s'est donné depuis trois ans comme priorité absolue de réduire la dépense publique affectée au fonctionnement des services de l'Etat.

Cela s'est traduit aux Finances par la création de la DGFIP et par la continuité des plans de suppressions d'emplois.

Le Syndicat FO DGFIP n'approuve pas cette fusion qui désorganise bon nombre de services.

FO DGFIP rejette également les plans permanents de suppressions d'effectifs et déplore que les services de la DGFIP ne bénéficient plus d'un niveau d'emploi suffisant permettant d'assurer la pérennité des missions ainsi que la viabilité de certains postes ou services.

Force Ouvrière considère que le maintien et le développement de services publics sur les territoires répondent aux principes Républicains d'égalité, de neutralité et de responsabilité, ce que le réseau des postes comptables des Finances Publiques contribue selon nous à préserver.

En conséquence, FO DGFIP n'approuvera pas la restructuration de la Trésorerie du Faou dont la fermeture est programmée à compter du 1er janvier 2011.

Nous attendons néanmoins, Monsieur le Président, que lors de ce CTPL, vous nous précisiez les engagements de services que vous avez prévus de prendre auprès des élus locaux, et qui devront se substituer aux prestations proposées aujourd'hui aux collectivités locales et aux usagers relevant de la Trésorerie du Faou.

Le Syndicat FO DGFIP souhaite également que des engagements soient pris en relation avec les intérêts matériels et moraux des agents concernés par cette opération de restructuration.

FO DGFIP continuera de revendiquer l'arrêt des restructurations et le maintien des emplois.

Ordre du jour :

- *Fusion de la Trésorerie du Faou au 1er janvier 2011,*
- *Transfert de la gestion des maisons de retraite de Pont Croix,*
- *Création d'un emploi de TP non comptable à la TG,*
- *Transformation d'un emploi d'inspecteur en emploi de RP à la TG,*
- *Modifications des horaires de Pleyben,*
- *Information sur la mise en place des groupes d'expression métier (GEM),*
- *Information sur la nouvelle composition du CTP en configuration DDFIP,*
- *Questions diverses.*

Fusion de la Trésorerie du FAOU:

Suite à une décision ministérielle de fin septembre 2010, la Trésorerie du Faou sera fermée à compter du 1er janvier 2011. En 2011, les communes du Faou, Pont de Buis et Rosnoën seront gérées par la RP de Châteaulin, Lopérec par la Trésorerie de Pleyben, Hanvec et le Parc d'Armorique par la RP de Daoulas.

En réponse à la question de la délégation FO sur les engagements de services publics censés assurer une continuité des prestations aux usagers, le TPG a indiqué que l'Administration installerait

une permanence d'une demi-journée le vendredi, voire une journée en période d'échéance. Les locaux prévus pourraient être ceux de l'ancienne Trésorerie dans un premier temps puis ceux de la Mairie.

Le TPG s'est également engagé pour que les agents contraints de rejoindre la RP de Châteaulin puissent bénéficier de mesures prioritaires dans le cadre des prochaines CAP locales de mutations départementales.

Ils bénéficieront, en outre, de la prime de restructuration de service instituée par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008.

La délégation FO a demandé que les agents de la Trésorerie puissent bénéficier de soutien, à une période chargée de fin d'année où il faudra, en plus, préparer un déménagement.

La possibilité de fermer le poste provisoirement pour le préparer dans les meilleures conditions a également reçu un écho favorable de l'Administration.

Comme indiqué dans sa déclaration liminaire la Délégation FO DGFIP a voté contre ce projet de fermeture qui participe à la destruction du service public.

Le Syndicat milite sans relâche pour le maintien des emplois, seule solution pour renforcer et développer nos missions et assurer un service public de proximité.

Transfert de la gestion des maisons de retraite de Pont Croix et Audierne vers la Trésorerie de Douarnenez :

Sur les cinq maisons de retraites gérées par la Trésorerie de Pont Croix, trois sont rattachées actuellement aux communes et 2 dépendent par convention de l'Hôpital de Douarnenez.

La charge que représente la gestion de 5 maisons de retraite a conduit l'Administration en concertation avec le Chef de Poste et les agents de Pont Croix à décider du transfert des deux établissements dont l'ordonnateur est le Directeur de l'Hôpital de Douarnenez.

L'ORE, après transfert, sera ramené de 5,35 à 4,85 emplois. Actuellement, l'ORE est arrondi à 6 emplois pour un effectif réel de 4,6 agents.

Cette mesure technique n'a pas vocation, d'après le Receveur des Finances, à préparer une opération de démantèlement des missions de la Trésorerie de Pont Croix.

Nous espérons que cette position résistera aux objectifs prévisibles de la Direction Générale. En effet, elle pourrait, à terme, être tentée de redonner de la substance aux Trésoreries ayant perdu le recouvrement dans le cadre de la création des SIP (les Trésoreries rurales voisines pourraient en faire les frais…)

Création d'un emploi de TP sur la Division TG Secteur Public Local et transformation d'un emploi d'inspecteur en RP sur le service TG Dépense :

La Direction Générale a validé pour le Finistère l'implantation d'un emploi de Trésorier Principal à la Trésorerie Générale. A la demande de la Direction locale, un emploi d'inspecteur sera transformé en emploi de Receveur Percepteur en relation avec la montée en puissance du service de la Dépense qui, à compter du 1er janvier 2011, exercera une activité exclusive « Défense » et ne travaillera plus pour les ordonnateurs civils.

FO DGFIP, qui revendique des implantations d'emplois, ne s'est pas opposée à cette création de TP et de transformation d'Inspecteur en RP, tout en regrettant que le financement de TP soit assuré par la désimplantation d'un emploi de cadre B.

Concernant les débouchés sur place, nous avons rappelé qu'ils doivent être justifiés par un élargissement du périmètre des missions.

Modifications des horaires d'ouverture de Pleyben :

Afin d'effectuer les arrêté comptables dans de meilleures conditions, les horaires de Pleyben ont été modifiés comme suit :

Anciens horaires : 8H00-12H00. 13H30-16H45. le vendredi : 13H30-15H30.
Nouveaux horaires : 8H00-12H00. 13h30-16h00. le vendredi : 13H30-15H30.

Information sur les groupes d'expression et de méthode :

Dans la continuité du DOS, la Direction Générale souhaite organiser au niveau local des groupes de travail afin que les agents discutent du fonctionnement de leurs services et réfléchissent aux éventuelles améliorations et simplifications à apporter à leurs méthodes de travail.

Alors que des vagues ininterrompues de suppressions d'emplois dans chaque département ont fortement dégradé l'exercice des missions et des conditions de travail, nous avons indiqué être très perplexes sur la finalité de l'opération « GEM » en tant qu'outil susceptible d'améliorer le quotidien des agents.

Nous pouvons même craindre que les résultats de ces expressions sur les métiers ne servent de caution à l'Administration pour entamer des suppressions de missions.

Pour FO DGFIP, les discussions doivent avant tout porter sur les emplois nécessaires pour l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP.

Information sur la nouvelle composition du Comité Tehnique paritaire départemental en configuration DDFIP :

La création de la DDFIP devrait être actée à la mi-décembre 2010. Un Comité technique départemental sera consulté le 9 décembre sur cette création dans une configuration conjointe en présence des organisations syndicales des deux filières.

Le Comité technique commun qui sera mis en place par la suite sera composé de 20 sièges, 10 pour l'Administration et 10 pour les organisations syndicales.

La répartition des sièges entre les organisations syndicales est opérée par agrégation des sièges des voix des syndicats de même obédience recueillis lors des dernières élections.

Pour le Finistère la répartition sera la suivante :

FO DGFIP : 3 sièges ;
SNUI-SUD : 3 sièges ;
CGT Finances : 2 sièges ;
CFDT Finances : 2 sièges.

Questions diverses :

1. La délégation FO DGFIP 29 est intervenue à nouveau sur les conditions de travail très difficiles rencontrées par les collègues des SIP Brestois.

Outre le dimensionnement réduit des cellules recouvrement, les sollicitations pour l'accueil ainsi que de nombreux dysfonctionnements techniques accroissent considérablement les tensions dans les équipes.

Comme nous l'avons souvent dénoncé, pour répondre à une commande gouvernementale l'Administration a cassé des équipes rôdées au professionnalisme reconnu.

Le TPG attend des chiffres plus précis pour prendre des décisions… **en attendant les collègues sont en souffrance, et leurs alertes sont à prendre très sérieusement en considération !**

2. Le TPG a informé le CTPL de l'extension du CPSR de Brest en 2011 et de la création de 7 emplois budgétaires affectés à cette mission spécifique.

Comme en 2007, un appel à candidature sera lancé, sans doute au printemps, au niveau local et national afin de pourvoir les emplois. Cette extension dans un premier temps devrait appuyer le CPS de Strasbourg en plus de celui de Montpellier actuellement.

Cette extension et les réserves immobilières sur place pourraient favoriser la candidature de Brest pour l'obtention du CPS de plein droit à l'horizon 2012.

La Délégation FO DGFIP 29 : Michèle JAOUEN (Morlaix Municipale) ; Christophe PERRET (RF Quimper) ;, Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP 29).

FO la force syndicale DGFiP

Bulletin D'adhésion

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.

Fait à , le signature

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques du Finistère : Cité Administrative - local 428, 4ème étage,
3 Square Marc Sangnier, 29283 BREST Cedex
Tel : 02.98.80.59.12 - Site : http://www.bercy.cp/syndicats/029/fo - mail : fo.029@dgfip.finances.gouv.fr

FO

LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE